



# Ville de Marnay

## PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 08 octobre 2024

**Sous la présidence de Vincent BALLOT, Maire de Marnay**

Membres présents : BALLOT Vincent – BERÇOT Françoise - DARROY Bernadette – DUTILLEUL Bernard - FASSENET Jean-Louis –GROSJEAN Sandrine – MADIOT Bernadette – MOUCHOT Yves –THIELLEY Bénédicte

Absents excusés : MORCHE Bernard – MERCIER Mélanie – ZANGIACOMI Pierre – RONDOT Jérémy

Pouvoirs : GIRARD Bernard à BALLOT Vincent – SCHWEITZER Annie à BERÇOT Françoise

Mme MOUCHOT Yves a été nommé secrétaire.

Quorum :

Nombre de conseillers municipaux convoqués :15

Nombre de conseillers pour quorum : 8

Nombre de conseillers municipaux présents : 9

Le quorum est donc atteint.

Ordre du jour:

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 03/09/2024 ;
- Schéma d'aménagement urbain – 10<sup>ème</sup> tranche : Travaux de requalification de la place du Roi de Rome et aménagement de la rue du champ de foire – rue Jean Baptiste Brusset : demandes de subventions ;
- Facturation à la SAS PETIGNY CONSTRUCTION pour les charges de la base de vie – 1<sup>ère</sup> tranche de travaux de création d'une Maison France Services, agence postale et secrétariat de mairie ;
- Sied 70 : travaux de rénovation de l'éclairage public ;
- Adhésion au service prévention et accompagnement au maintien dans l'emploi du centre de gestion de la Haute-Saône – 2025/2027 ;
- Dossier rue Henri Vincenot : régularisation de bornages et acquisition de terrain ;
- Bibliothèque : approbation du nouveau règlement, changement de nom et de tarifs à compter du 01/01/2025 ;
- Contrat groupe d'assurance statutaire 2025-2028 – convention de gestion ;
- Mise en place d'un bail précaire logement AFSAME – 3 avenue de Marnay la ville ;
- Questions diverses.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures.

Modification de l'ordre du jour : Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de modifier le point 1 concernant le schéma d'aménagement urbain par travaux de mise en accessibilité PMR de l'arrêt

routier place du Roi de Rome : demande de subventions. Le point concernant le dossier rue Henri Vincenot ne nécessite finalement pas de délibération, il est donc annulé.

### **1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 03/09/2024**

M. le Maire soumet à l'approbation des conseillers municipaux le compte-rendu de la précédente séance du 03/09/2024

Aucune observation n'est formulée.

**Vote : 11 voix pour**

### **2.- Travaux de mise en accessibilité PMR de l'arrêt routier Place du Roi de Rome : demandes de subventions - DCM 2024/52**

Monsieur le Maire informe que la Commune a été sollicitée par la Région dans le cadre de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite de l'arrêt de bus Place du Roi de Rome. Les travaux peuvent être financés en partie par la Région, la commune aurait à sa charge le nouvel abris bus et le reliquat non pris en charge. Ces travaux de mise en accessibilité représentent des aménagements de sécurité sur la RD et peuvent être aidés par le conseil départemental via les amendes de police.

Lors de la rencontre avec la Région, la possibilité du déplacement de cet arrêt de bus a été évoqué mais non autorisé car l'arrêt doit être au plus proche des services et c'est le cas pour celui-ci.

Bénédicte THIELLEY interpelle sur la dangerosité du stationnement du bus sur la RD lorsque les voitures veulent le contourner. Il est prévu que dans le projet d'aménagement de la place le stationnement des voitures ne soit plus possible en face de l'arrêt car le trottoir sera réhaussé et des aménagements sécurisés seront réalisés.

Monsieur le Maire présente le plan des travaux de mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite de l'arrêt de bus situé Place Du Roi de Rome.

L'estimation des travaux pour l'ensemble du projet s'élève à 34 987.15 € HT selon le plan de financement ci-dessous :

|                      |              |
|----------------------|--------------|
| Montant des travaux  | 34 987.15 HT |
| Aide de la Région    | 22 022.20 HT |
| Aide du département  | 5 000.00 HT  |
| Coût pour la commune | 7 964.95 HT  |

Le Maire demande l'autorisation de déposer une demande de subvention auprès de la Région ainsi que du département

**Vote : 11 voix pour**

Le Maire profite de ce point à l'ordre du jour pour rappeler que le bâtiment PERCEPTION/POSTE va être mis en vente. Le projet d'aménagement de la rue du champ de foire sera présenté prochainement aux riverains. Des sources de financement doivent être trouvées c'est le but de la rencontre avec le représentant des villages d'Avenir qui aura lieu le 11 octobre.

**3. Facturation à la SAS PETIGNY CONSTRUCTION pour les charges de la base de vie – 1<sup>ère</sup> tranche de travaux de création d'une Maison France Services, agence postale et secrétariat de mairie – DCM 2024/53**

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de la première phase des travaux de création d'une maison France Services, agence postale, le local situé au rez de chaussée Place Terrier de Santans a été mis à disposition des entreprises pour leur base de vie. Il a été convenu de facturer à l'entreprise SAS PETIGNY CONSTRUCTION, qui gère le compte prorata pour les autres entreprises, l'ensemble des frais liés à l'utilisation de ces locaux.

Le montant des charges du 14 novembre 2023 au 1<sup>er</sup> septembre 2024 s'élève à 833.36 euros selon détail ci-dessous :

Electricité : 692.08 € TTC

Eau/assainissement : 141.28 € TTC

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'émettre le titre de recette à la SAS PETIGNY CONSTRUCTION.

**Vote : 11 voix pour**

**4. Sied 70 : travaux de rénovation de l'éclairage public – DCM 2024/54**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2024/26 du 26 mars 2024 concernant les travaux d'optimisation de l'éclairage public dernière tranche. Ces travaux consistent au remplacement des luminaires restants par des leds afin d'optimiser les consommations.

Monsieur le maire précise qu'en conclusion du diagnostic établi par le SIED 70, le remplacement des luminaires permettra une économie de consommation énergétique supérieure à 50% sur les luminaires remplacés et pourra générer des Certificats d'économies d'énergie.

**Vote : 11 voix pour**

**5. Adhésion au service prévention et accompagnement au maintien dans l'emploi du centre de gestion de la Haute-Saône – 2025/2027 - DCM 2024/55**

Le Maire informe que la convention concernant l'adhésion au service prévention et accompagnement dans l'emploi arrive à échéance. Le CDG 70 propose de la renouveler pour une durée de trois années (2025-2027).

Ce service permet :

- d'accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de leur démarche de prévention
- d'aider à l'insertion professionnelle ou au maintien dans l'emploi d'un agent avec des restrictions médicales ou en situation de handicap.

Le service au CDG 70 est composé d'un conseiller de prévention, d'un ACFI (agent chargé de la fonction d'inspection), d'un ergonomiste et d'une assistante sociale.

Le Maire propose de renouveler l'adhésion et demande l'autorisation pour signer la convention.

**Vote : 11 voix pour**

**6. Bibliothèque : approbation du nouveau règlement, changement de nom et de tarifs à compter du 01/01/2025 – DCM 2024/56**

Le Maire rappelle que la commune a investi en 2024 dans l'acquisition d'un nouveau logiciel de gestion des livres de la bibliothèque et autres services.

Aussi il souhaite proposer un tarif différencié à partir de 2025 pour les résidents de Marnay, par une prise en charge de la commune pour ses habitants de 2 € pour chaque inscrit individuel et 5 € pour les familles. Les nouveaux tarifs seraient donc les suivants :

|  | <b>Tarif individuel</b> | <b>Tarif Famille<br/>(+ 3 personnes)</b> |
|--|-------------------------|--|
| <b>Résidents de MARNAY</b>   | 5 €                     | 10 €                                     |
| <b>Résidents hors MARNAY</b>   | 7 €                     | 15 €                                     |
| <b>Cartes avantages jeunes, assistantes Maternelles, collectivités (crèche, écoles</b> | GRATUIT                 |  |
| <b>Carte de 10 jeux</b>  | 5 €                     |  |

Au vu des services proposés par la bibliothèque il y a lieu de modifier le nom en médiathèque. Le Maire donne donc lecture du nouveau règlement qui intégrera les changements ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**Vote : 11 voix pour**

Le Maire souhaiterait que ces modifications de tarifs initient d'autres changements pour toutes les activités associatives (sport, culture...) à la charge de la commune mais qui servent en grande majorité aux habitants des communes extérieures à Marnay et qui ne participent pas aux frais de fonctionnement.

**7. Contrat groupe d'assurance statutaire 2025-2028 – convention de gestion – DCM 2024/57**

Le Maire informe que le contrat groupe d'assurance statutaire arrive à échéance le 31/12/2024. Ce contrat garantit les risques financiers encourus à l'égard du personnel en cas de maladie, décès, invalidité, incapacité et accidents imputables ou non au service. Il rappelle que les employeurs publics doivent se couvrir sur les risques qui ne sont pas pris en charge par les organismes de sécurité sociale comme pour les employeurs privés.

Le CDG 70 a lancé une consultation et le marché a été attribué à la compagnie CNP Assurances et au courtier RELYENS. Il prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour une durée de 4 ans avec possibilité de résiliation annuelle moyennant un préavis de 6 mois.

Le taux de prime est fixe pendant 2 ans et s'élève à :

- 7.99 % pour les agents titulaires ou stagiaires relevant du régime CNRACL
- 1.10 % pour les agents contractuels ou titulaires/stagiaires avec un temps d'emploi < à 28 heures affiliés à l'IRCANTEC.

Cette mission facultative réalisée par le CDG sera financée par la collectivité à hauteur de 1% de la cotisation perçue par l'assureur.

Le Maire propose d'adhérer à la convention de gestion d'assurance des risques statutaires et demande l'autorisation de la signer.

**Vote : 11 voix pour**

## 8. Mise en place d'une convention d'occupation précaire- DCM 2024/58

Monsieur le Maire rappelle que la commune met à disposition gratuitement à l'AFSAME le logement situé 3 avenue de Marnay la ville pour héberger des mineurs étrangers depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Le 29 janvier 2024, il a été décidé de dénoncer la convention, la commune souhaitant reprendre les locaux et le contrat de prêt à usage arrivant à échéance le 01/09/2024.

A ce jour, aucune solution n'a été trouvée pour reloger les jeunes mineurs. Aussi la mise en place d'une convention d'occupation précaire semble adaptée dans l'attente d'une solution.

Le maire propose une indemnité d'occupation de 800 euros par mois.

Le Maire demande l'autorisation de signer la convention d'occupation précaire avec l'AFSAME et d'émettre les titres de recettes mensuels concernant l'occupation des locaux à compter de ce jour.

**Vote : 11 voix pour**

## 9. Questions diverses

### Révision PLU :

Le Maire insiste sur la difficulté du calendrier à tenir pour permettre la mise en place du nouveau PLU début 2026. Le PADD (projet d'aménagement et de développement durable) doit être approuvé d'ici le 31/12/2024 mais ce qu'il faut retenir c'est que le PLU actuel a bien été respecté, la commune ne part pas d'une feuille blanche ce qui facilitera le travail mené conjointement avec l'AUDAB et le cabinet DORGAT.

Le 29/10 à 10 heures une réunion est programmée avec le scot pour contrôler la compatibilité et la conformité du projet de PADD avec le règlement du SCOT.

Une remarque des élus est faite sur la programmation des réunions, celles-ci ayant lieu en journée, il est difficile pour les membres de la commission de se libérer.

Le Maire présente brièvement le diagnostic réalisé par le cabinet DORGAT et l'état initial de l'environnement.

A l'issue de cette réunion le conseil municipal devra délibérer pour approuver le PADD qui sera présenté lors d'une réunion publique à l'ensemble de la population.

Le Maire informe que l'assemblée générale aura lieu le 22/10 à 13h30. Il sera absent et propose à un élu disponible d'y assister.

### Projet école de la ccvm :

Le maire présente le projet qui a été transmis par la communauté de communes. Il propose de le transmettre par mail à l'ensemble du conseil et demande aux élus de le regarder et de l'analyser afin d'échanger lors d'une prochaine réunion.

Bénédicte THIELLEY souhaiterait que l'aire de jeux située à Beauregard soit améliorée et demande l'inscription des travaux au budget 2025.

Elle ajoute que la marche organisée lors d'octobre rose a eu un franc succès. Par contre très peu de monde s'est déplacé lors de la soirée don d'organes.

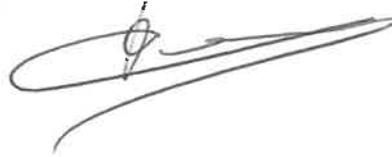
Le Maire informe que beaucoup de monde s'est déplacé lors de la journée « Place de l'emploi » du 02 octobre (organisée par France Travail), cette manifestation a été un succès.

Une réunion aura lieu prochainement pour faire le point sur les Marchés organisés cette année et sur la décision pour 2025.

La séance est levée à 22h10

Le Maire,  
Vincent BALLOT

La secrétaire de séance  
Yves MOUCHOT



**Liste des délibérations prises en séance du Conseil Municipal du 08/10/2024**

|         |   |           |
|---------|---|-----------|
| 2024/52 | Travaux accessibilité arrêt bus place du roi de Rome  | Approuvée |
| 2024/53 | Facturation SAS PETIGNY base de vie travaux MFS/Agence postale                                  | Approuvée |
| 2024/54 | SIED 70 optimisations installation communale d'éclairage public dernière tranche                | Approuvée |
| 2024/55 | Renouvellement adhésion service prévention et accompagnement dans l'emploi CDG 70               | Approuvée |
| 2024/56 | Bibliothèque : modification du règlement intérieur, changement de tarif et du nom (médiathèque) | Approuvée |
| 2024/57 | Adhésion assurance statutaire CDG 70 Contrat groupe   | Approuvée |
| 2024/58 | Mise en place d'une convention d'occupation précaire logement 3 avenue de Marnay la Ville       | Approuvée |